

AUBAGNE PLONGEE PASSION
Maison des Sports
Avenue Fallen
13400 AUBAGNE

Aubagne, le 10 Juillet 1998

PREFECTURE DES BdR
Bureau des Associations
11, Rue Edmond Rostand
13006 MARSEILLE

Objet : Changement de Comité Directeur

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître conformément aux dispositions légales en vigueur que lors de son assemblée générale ordinaire du 26 juin 1998, l'association "AUBAGNE PLONGEE PASSION" a procédé au renouvellement de son comité directeur, composé désormais comme suit :

PRESIDENT

LAROCHE Hugues
né le 05/09/64 à Chambéry (74)
de nationalité française
domicilié - 3, rue du Pont - 13360 ROQUEVAIRE
Profession : Professeur Education Nationale

TRESORIER

BELLANDI Marc
né le 25/04/60 à Marseille (13)
de nationalité française
domicilié - 104, Chemin du Vallon des Escourtines - 13011 MARSEILLE
Profession : Agent de maîtrise

SECRETARE

GLASER Christine
née le 19/03/65 à Marseille (13)
de nationalité française
domiciliée - 3, Impasse du Mistralet - 13124 PEYPIN
Profession : Serétaire médicale

AUTRES MEMBRES

ANDRE Marc

née le 15/07/64 à Marseille (13)

de nationalité française

domicilié - 13, Boulevard Henri Saver - 13821 LA PENNE / HUVEAUNE

Profession : Technicien de recherche

LAMARGUE Philippe

né le 02/03/62 à Limoges (87)

de nationalité française

domicilié - Chemin de Pierresca - 13112 LA DESTROUSSE

Profession : V.R.P.

MIQUEL Jean Pierre

né le 26/03/57 à Sidi Bel Abbes (Algérie)

de nationalité française

domicilié - Chemin des Cantonniers - 13720 BELCODENE

Profession : Menuisier en Aluminium

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récipissé de la présente déclaration

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président

La Secrétaire

Hugues LAROCHE

Christine GLASER

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'Association n° 0133011284**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le Préfet de Région
Préfet des Bouches-du-Rhône**

Donne récépissé **M. HUGUES LAROCHE, Président**
demeurant **3 RUE DU PONT**
13360 ROQUEVAIRE

d'une déclaration en date du **3 septembre 1998** faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):
BUREAU
dans l'association dénommée

AUBAGNE PLONGEE PASSION

dont le siège social est situé **MAISON DES SPORTS LE GALOUBET**
AVENUE FALLEN
13400 AUBAGNE

décision prise lors de l'ASSEMBLEE GENERALE du **26 juin 1998**

Marseille, le 3 septembre 1998



P/Le Préfet,
**Pour le Préfet
le Chef de Bureau**
Ch
E. CHABOUDEZ

Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture.

Le défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Indépendamment de cette nullité des modifications, il pourra être prononcé à la charge de ceux qui ont contrevenu aux dispositions qui précèdent, une amende dont le montant est prévu à l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.